



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 12 janvier 2017
(OR. en)

15797/16

LIMITE

RC 12

Dossier interinstitutionnel:
2016/0272 (NLE)

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL autorisant l'ouverture de négociations avec le gouvernement du Japon en vue de la conclusion d'un accord de coopération dans le domaine de la politique de concurrence entre l'Union européenne et le gouvernement du Japon

DÉCISION (UE) 2017/... DU CONSEIL

du ...

**autorisant l'ouverture de négociations avec le gouvernement du Japon
en vue de la conclusion d'un accord de coopération
dans le domaine de la politique de concurrence
entre l'Union européenne et le gouvernement du Japon**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 103 et 352, en
liaison avec l'article 218, paragraphes 3 et 4,

vu la recommandation de la Commission européenne,

considérant qu'il y a lieu d'ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et le gouvernement du Japon en matière de coopération dans le domaine de la politique de concurrence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

1. La Commission est autorisée à ouvrir des négociations avec le gouvernement du Japon en vue d'un accord ajoutant des dispositions à l'accord entre la Communauté européenne et le gouvernement du Japon concernant la coopération en matière de pratiques anticoncurrentielles¹ relatives à l'échange d'éléments de preuve, sur la base de la réciprocité, dans le cadre d'enquêtes en matière de concurrence.
2. Les négociations sont conduites sur la base des directives de négociation du Conseil dont le texte figure dans l'addendum à la présente décision.

Article 2

La Commission est désignée comme négociateur de l'Union.

¹ JO L 183 du 22.7.2003, p. 12.

Article 3

Les négociations sont conduites en concertation avec le groupe "Concurrence" du Conseil.

Article 4

La Commission est destinataire de la présente décision.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
